

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI DES SEMENCES D'ORGES TRAITÉES SYSTIVA®



Rhynchosporiose sur feuille orge

Source © Arvalis

Gestion des risques de résistance aux fongicides de la famille des carboxamides (SDHI)

Dans le cadre de la bonne gestion des modes d'action fongicides, BASF recommande :

De ne pas utiliser de produits contenant un fongicide de la famille des SDHI (FRAC 7) en traitement foliaire sur une variété d'orge ayant reçu un traitement de semences Systiva®.

En effet, le traitement de semence protège la culture contre les maladies foliaires (rhynchosporiose, rouille naine et oïdium) jusqu'à la dernière feuille déployée. Ainsi la recommandation, d'utilisation d'un seul SDHI à action foliaire dans le programme de protection ne permet pas de réutiliser ce mode d'action sur une culture traitée Systiva®.

De raisonner le traitement foliaire de fin de cycle de végétation. Si celui-ci est nécessaire dans la lutte contre l'helminthosporiose foliaire de l'orge, les substances actives efficaces appartiennent à la famille des triazoles (FRAC 3) et des strobilurines (FRAC 11). Dans le cadre de la lutte contre la ramulariose de l'orge, les substances actives efficaces appartiennent à la famille des triazoles (FRAC 3) et des multisites (M04).

Protection des oiseaux / mammifères sauvages

Pour protéger les oiseaux/mammifères sauvages, les semences traitées doivent être incorporées dans le sol ; s'assurer que les semences traitées sont incorporées en bout de sillons. Récupérer les semences traitées accidentellement répandues.

Ne pas utiliser les semences traitées pour l'alimentation humaine ou animale. Ne pas manger, boire ou fumer lors de leurs manipulations.



Manipulation des semences et semis

Les semences traitées doivent être manipulées avec des protections individuelles quel que soit le traitement et aussi pour Systiva®.

Caractéristiques des EPI		Protection du semeur	
		Pendant le changement du semoir et son nettoyage	Pendant le semis
	Gants en nitrile NF EN ISO 375-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas d'intervention sur le semoir
	EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	✓	✓
	EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégories III type PB (3)	✓	✗
	Lunettes ou Ecran Facial certifiés EN 166 (CE, sigle 3)	✓	✗
	Protection Respiratoire demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3	✓ P2 minimum	✗
	Bottes certifiés EN 13 832-3	✓	✗

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. Agrément : N° IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Détenteur d'homologation : BASF France SAS—Division Agro. ®Marque déposée BASF. Systiva® : AMM : n°2140051 - Composition : 333 g/L fluxapyroxad (=Xemium®) - Formulation : FS (suspension concentrée pour traitement des semences). Usage : Orge (Champignons autres que pythiacées - fusarioses (*Michrodochium nivale*), helminthosporiose (*Drechslera gramineum*), charbon nu (*Ustilago nuda*) sur orge d'hiver uniquement - Maladies des parties aériennes : oidium, ramulariose, helminthosporiose (*D. teres*), rhynchosporiose, rouille naine. Dose : 150 mL/q - Stade : BBCH 00 - 1 application par an. **Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.** Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert 0 800 100 299 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Référence du document : 261CESE0623R - Juin 2023.

Systiva® : SGH07 - SGH09 - Attention - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée - H362 : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement - EUH208 : Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.